

# *Le journal de classe*

- L'élève doit toujours avoir son journal de classe.
- Une attention toute particulière sera accordée au journal de classe qui devra rester net et ne contenir que des informations de type scolaire.
- Le journal de classe remplit au moins quatre fonctions importantes :
  - C'est un **document officiel**, témoin de ce que les matières prévues aux programmes ont bien été étudiées. C'est la première source de contrôle utilisée par les services d'inspection.
  - C'est un **outil de travail** : tenu à jour régulièrement et soigneusement, il est indispensable aux élèves pour leur permettre d'organiser efficacement leur travail.
  - C'est un **moyen de communication** entre la famille et l'école.
  - C'est un **instrument éducatif** qui permet de signaler d'éventuels problèmes d'ordre ou de discipline que l'école s'efforce de résoudre.

## Obligations pour l'élève :

### 1. Coller :

- 1.1. une étiquette et y indiquer le nom, le prénom et la classe ;
- 1.2. l'autorisation de sortie sur la première page du journal de classe ;
- 1.3. la liste des vacances annuelles ;
- 1.4. la liste des livres reçus en location sur la première page du journal de classe, en regard du règlement du prêt des livres.

### 2. Compléter :

- 2.1. ses coordonnées personnelles sur la première page du journal de classe ;
- 2.2. l'horaire provisoire puis l'horaire définitif (pp.11-12) et les faire **signer** par les parents ;
- 2.3. le nom du directeur de classe, de l'éducateur ainsi que les frais des photocopies **paraphés** par chaque professeur (p.13) ;
- 2.4. l'horaire des examens (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries) et le faire **signer** par les parents ;
- 2.5. la copie du bulletin (p.46-47) après chaque période ;
- 2.6. les dates du journal de classe (excepté les semaines de congé. Cf. liste des vacances annuelles) ;
- 2.7. toutes les branches au moins un mois à l'avance.

### 3. Noter :

- 3.1. toutes les tâches imposées à domicile (devoirs, leçons, travaux divers, ...)
- 3.2. la matière vue en classe ;
- 3.3. les communications, les changements d'horaire et les licenciements.

### 4. Faire signer par les parents :

- 4.1. le règlement d'ordre intérieur (p.10) ;
- 4.2. toute remarque (une note, un licenciement, une cote, un retard, ...) le jour même ;
- 4.3. le journal de classe chaque semaine.